



Municipalité de Mont-Saint-Michel

AVIS PUBLIC

RÔLE DE PERCEPTION 2019

AVIS est, par les présentes, donné que suivant la dernière imposition des taxes, le rôle général de perception pour l'année 2019 est complété et déposé à mon bureau (Bureau municipal, 94, rue de l'église, Mont-Saint-Michel) et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans un délai de huit (8) jours;

Que toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement des dites taxes, arrérages ou autres deniers sont tenues de les payer dans les trente (30) jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Donné à MONT-SAINT-MICHEL, ce 6^e jour du mois de février 2019.

La secrétaire-trésorière

ANNIE MEILLEUR, DG
